



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC :)

Réf. NOVA : (corr. DU : D. Gustin, F. Ekila)04/PFD/1705317

Réf. CRMS : AA/BDG/BXL22316_647_Tanneurs_75_Théâtre

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 05-12-2019

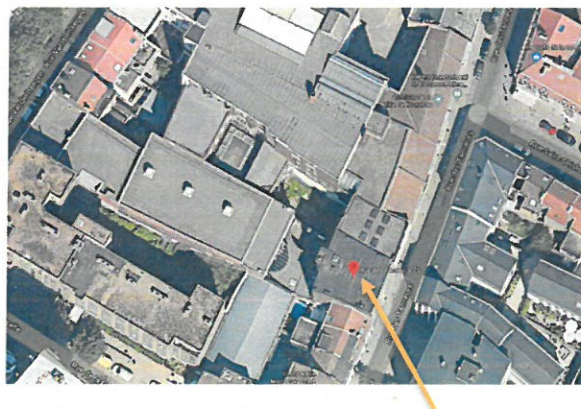
Objet : BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 75 – Théâtre des Tanneurs

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'un bistro, la rénovation des façades du Théâtre des Tanneurs et le placement d'une enseigne perpendiculaire ▪ **Avis de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 08/11/2019, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 27/11/2019.

Le bien se situe dans la zone de protection du complexe classé des Archives de la Ville de Bruxelles (n°73, rue des Tanneurs). Il est repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural, ainsi qu'à l'Inventaire de l'architecture industrielle (AAM, 1980-82) et l'Inventaire du Patrimoine industriel (La Fonderie, 1993-94).



©Irismonument (2015) et Google maps (2019)

Contexte et demande

Le Théâtre des Tanneurs réitère actuellement une demande similaire à celle déjà formulée en 2012, pour laquelle un permis d'urbanisme a été délivré en 2013. A l'époque, le permis n'a pu être mis en œuvre pour des raisons budgétaires. La FWB, maître d'ouvrage des lieux, a repris ce dossier et relance aujourd'hui un projet en partie identique au précédent.

La demande actuelle porte sur les points suivants :

- l'extension du foyer existant en annexant l'espace disponible au rez-de-chaussée du bâtiment principal : un espace « bistro » sera mis en relation avec le foyer actuel et le passage cocher, une nouvelle cuisine sera installée ainsi qu'un nouveau bar, avec fonction billetterie. La mezzanine donnant actuellement sur le foyer via la verrière existante sera refermée par des baies vitrées.
- la rénovation de la façade à rue. Au rez-de-chaussée, large ouverture par un vitrage fixe et porte vitrée pour la travée de gauche, afin d'avoir une meilleure lisibilité et interaction avec la rue, remplacement de la porte centrale (accès aux étages administratifs) par une porte au vitrage opalin et, à droite, remplacement de la porte cochère par une double porte vitrée. Il est également prévu de remplacer les châssis des étages. L'ensemble de la façade sera nettoyé et sablé, le cimentage sera réparé et une nouvelle enseigne perpendiculaire à la façade, à hauteur du 1^{er} étage et d'une superficie limitée à 1m², est prévue.
- la rénovation de la façade arrière du bâtiment à rue, qui comprend la démolition du débarras (1^{er} étage), la rénovation du cimentage et sa remise en peinture (ton gris clair), la rénovation des corniches. Les châssis (en alu thermolaqué, de teinte gris anthracite) sont maintenus.
- l'intégration d'une œuvre d'art au projet architectural (en 2012, il était prévu d'installer une œuvre en façade, tandis qu'aujourd'hui, l'intervention de l'artiste se fera à l'intérieur du bâtiment) ;

En 2012, la CRMS avait remis un avis favorable pour la plupart des interventions. Elle demandait cependant de ne pas placer une grille à la place de la porte cochère, préconisant plutôt une porte pleine à double battant. Elle précisait également que l'enseigne envisagée dérogeait aux prescriptions urbanistiques.

Avis

La CRMS émet un avis favorable sur le projet général, qui vise à une utilisation optimisée de l'espace et à une meilleure lisibilité de l'activité du théâtre et qui favorise une plus grande ouverture et animation vers la rue. Elle souligne seulement que le dessin actuel des châssis (étages) est fin et soigné, et qu'il rythme le jeu des horizontales/verticales. Il serait intéressant de s'inspirer de ces divisions dans le dessin de ces nouvelles menuiseries.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DU : D. Gustin, F. Ekila